

## Réunion du 18 Mars 2016 à 18h30

Tous présents

- Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes pour 2016 soit :

- taxe d'habitation : 12,00 %
- taxe foncière (bâti) : 20,74 %
- taxe foncière (non bâti) : 41,66 %

Le conseil municipal décide également de reconduire les subventions accordées en 2015 pour un total de 2.155 €.

Plusieurs petits investissements sont prévus :

- installation de 2 mitigeurs dans la cuisine et la laverie de la salle polyvalente
- un réfrigérateur pour la cuisine de la mairie
- des pots de fleurs à installer sur la place de l'église (responsable Denis Patry)
- un cendrier à poser derrière la salle polyvalente (responsable Gérard David)
- un panneau « Villemardy » fixé sur un poteau couleur bordeaux à l'entrée du bourg coté Périgny.

- Un devis a été proposé par la société Fermé concernant la réhabilitation du parking de la salle polyvalente soit :

- drainage entre les 2 pièges à eau
  - remise en gravillons du parking et du chemin pour une superficie de 2.320 m<sup>2</sup>
- Le devis s'élève à 3.450 € HT soit 4.140 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, les travaux seront effectués courant mai. Une commission composée de Pascal Noyau, Pierre Randuineau, Julien Leguereau et Gilles Leguereau se rendra courant avril à la carrière de Naveil afin de choisir la granulométrie des gravillons.

- Budget primitif 2016

La section de fonctionnement s'équilibre à 255.618 €

La section d'investissement s'équilibre à 162.313 €

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

- Après discussion le conseil municipal fixe les tarifs de concessions des cases de colombarium et des concessions du cimetière pour 2016 soit :

- colombarium :
  - la case pour 10 ans : 150 €
  - « « 20 ans : 300 €
  - « « 30 ans : 400 €

auquel il faut ajouter le prix d'une plaque qui est de 50 €

- le tarif d'une concession de 50 ans au cimetière est fixé à 50 €.